



PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder au débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 200.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. GOERTZEN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 200 — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative (démocratie pour les électeurs)/The Legislative Assembly Amendment Act (Democracy for Voters)*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. le *ministre* CHOMIAK pour la reprise du débat.

MM. PEDERSEN, GAUDREAU, GRAYDON, SARAN, WISHART, NEVAKSHONOFF et GERRARD interviennent. M. DEWAR exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. GOERTZEN présente la proposition suivante :

Proposition n° 2 : Défaut de déclencher des élections partielles dans la circonscription de Morris

Attendu :

qu'aucun député ne représente la circonscription de Morris depuis le 12 février 2013;

que seul le premier ministre a la responsabilité et la capacité de déclencher des élections partielles afin de pourvoir les postes vacants de députés;

que les électeurs de cette circonscription ne sont pas représentés à l'Assemblée législative depuis plus de neuf mois puisque le premier ministre refuse d'assumer son obligation de déclencher des élections partielles,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse que le premier ministre a fait preuve de négligence dans ses responsabilités en ne permettant pas aux citoyens de la circonscription de Morris d'élire un député à l'Assemblée dans un délai raisonnable après que le siège devienne vacant.

Il s'élève un débat.

MM. GOERTZEN, GAUDREAU, SMOOK, ALTEMEYER et FRIESEN ainsi que M^{me} la ministre HOWARD interviennent. M. MARCELINO (Tyndall Park) exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M. GRAYDON — Présentation d'une demande à l'Assemblée législative du Manitoba afin qu'elle reconnaisse que la hausse de la TVP entraînera une croissance considérable des achats transfrontaliers et exercera une pression supplémentaire sur le secteur de la vente au détail, particulièrement sur les entreprises situées près des frontières du Manitoba, et qu'elle exhorte le gouvernement provincial à annuler cette hausse afin de permettre aux consommateurs manitobains d'effectuer des achats abordables au Manitoba et de soutenir les entreprises locales. (K. Knutt, B. Dearborn, W. Schroeder et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à rétablir les services fournis aux collectivités touchées jusqu'à ce que des consultations publiques soient tenues et à trouver une solution de rechange afin de maintenir ou d'améliorer la qualité des services offerts dans la région. (D. Gillies, K. Drysdale, D. Oliver et autres)

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (L. Denoyer, L. Torske, T. Buors et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports reconnaisse que les routes Lee River et Cape Coppermine ne peuvent plus desservir adéquatement les résidents et les touristes et qu'il envisage d'y apporter des améliorations en tenant compte de son utilisation actuelle. (B. Hallmuth, M. Hallmuth, N. Berard et autres)

M. SCHULER, au nom de M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande à l'Assemblée législative du Manitoba afin qu'elle reconnaisse que la hausse de la TVP entraînera une croissance considérable des achats transfrontaliers et exercera une pression supplémentaire sur le secteur de la vente au détail, particulièrement sur les entreprises situées près des frontières du Manitoba, et qu'elle exhorte le gouvernement provincial à annuler cette hausse afin de permettre aux consommateurs manitobains d'effectuer des achats abordables au Manitoba et de soutenir les entreprises locales. (E. Robidoux, P. Douglas, G. Horvath et autres)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. WISHART, M^{mes} CROTHERS et MITCHELSON, M^{me} la ministre BLADY ainsi que M. GAUDREAU font des déclarations de député.

Conformément à l'article 27 du *Règlement*, M^{me} WIGHT et M. GOERTZEN formulent des griefs.

M. le *ministre* SWAN propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 9 — *Loi modifiant la Loi sur l'Association des enseignants du Manitoba/The Teachers' Society Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des ressources humaines.

Il s'élève un débat.

MM. les *ministres* SWAN et ALLUM ainsi que MM. GOERTZEN et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* SWAN propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 12 — *Loi sur les écoles communautaires/The Community Schools Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des ressources humaines.

Il s'élève un débat.

MM. les *ministres* SWAN et ALLUM ainsi que M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

Conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur les allocations de logement en matière d'aide à l'emploi et au revenu sera examinée le jeudi 5 décembre 2013.

M. le *ministre* SWAN propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 14 — *Loi modifiant la Loi sur l'administration scolaire et la Loi sur les écoles publiques (groupes de parents œuvrant en milieu scolaire)/The Education Administration Amendment and Public Schools Amendment Act (Parent Groups for Schools)* — dont a fait rapport le Comité permanent des ressources humaines.

Il s'élève un débat.

MM. les *ministres* SWAN et ALLUM ainsi que MM. GOERTZEN et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

Pendant le débat, M. GOERTZEN invoque le *Règlement* au sujet de la pertinence des commentaires émanant du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

M. le *ministre* SWAN intervient sur le rappel au *Règlement*.

Le président déclare le rappel au *Règlement* recevable.

M. le *ministre* SWAN propose la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 44 — *Loi sur l'éducation internationale/The International Education Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des ressources humaines et qui a été amendé par la suite.

Il s'élève un débat.

MM. les *ministres* SWAN et ALLUM ainsi que MM. BRIESE et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* SWAN propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 8 — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale/The Provincial Court Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SWAN ainsi que MM. HELWER et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* SWAN propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 16 — *Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Justice/The Department of Justice Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SWAN ainsi que MM. HELWER et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* SWAN propose la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 25 — *Loi sur la modernisation du mode de diffusion des publications officielles/The Statutory Publications Modernization Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice et qui a été amendé par la suite.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SWAN ainsi que MM. HELWER et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* HOWARD voulant que soit approuvé, lu une troisième fois et adopté le projet de loi 20 — *Loi sur le financement du renouvellement des infrastructures et la gestion financière (modification de diverses dispositions législatives)/The Manitoba Building and Renewal Funding and Fiscal Management Act (Various Acts Amended)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. GOERTZEN portant le report de l'approbation, de la troisième lecture et de l'adoption du projet de loi à six mois jour pour jour.

Jeudi 28 novembre 2013

Le débat se poursuit sur l'amendement.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M^{me} la *ministre* HOWARD pour la reprise du débat.

M. GERRARD et M^{me} DRIEDGER interviennent. La motion est mise aux voix. Le vote sur l'amendement est reporté au lundi 2 décembre 2013 et sera, tel que convenu par l'Assemblée, le premier point à l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

Daryl REID